

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-147 du 10 septembre 2025
Portant sur la révision des tarifs de location des bureaux des Ateliers de la Mine**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 10 septembre à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 40	Votants : 46	POUR : 45
Pouvoir : 6	Abstention : 1	CONTRE : 0
Excusés : 2	Absents : 14	Exprimés : 45

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, SIMON, GRASS, RAMOS, GRANGE, VENTENAT, MOUNAUD, TRIMOULINARD, LE CORRE, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS suppléante JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., RICHIN, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J., SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A., BERGER, MEANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, PINLON, BREUIL, CHADEYRON suppléante GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, VERDIER à LUQUET L., SCHMIDT à SIMONET, MORANCAIS à FAUCONNET, LARGE épouse LATOUR à TRIMOULINARD, PAYARD C. à MAZET

Excusés : DESCLOUX

Absents : BIGOURET, SIMONET B., GALINDO, PIERRON, PERRIER F., GIRAUD-LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, ROULLAND, BRUNET M., GLOMOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel SOULEBOT

Rapporteur : Valérie SIMONET, Présidente

Vu la délibération n°2017-093 en date du 17 mai 2017 portant sur la tarification des espaces locatifs du Tiers lieu « Les Ateliers de la mine » à Lavaveix les Mines

Vu la délibération n°2018-112 bis en date du 30 mai 2018 portant sur l'adoption de la grille tarifaire des services proposés par les tiers-lieux de la Communauté de communes

La Communauté de Communes (CC) est propriétaire de locaux situés 2 allée de la Mine à Lavaveix-les-Mines 23150, dits site des « Ateliers de la Mine », locaux réhabilités par l'EPCI pour permettre l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de nouvelles entreprises, ceci afin de permettre à de jeunes structures de disposer de locaux et d'un appui pour les aider dans leur lancement et leur développement.

Considérant la nécessité de fixer le nouveau tarif de locations des bureaux de l'aile Est
Pour rappel, les tarifs actuels sont les suivants :

- Bureaux : 4.62 TTC le m2 loué

Il est proposé le tarif suivant :

- Bureaux : 5 € TTC le m2 loué

Toute location d'espaces privatifs fera l'objet d'une convention de mise à disposition et d'un état des lieux d'entrée et de sortie.

Le « preneur » devra également justifier d'une assurance pour les espaces loués.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- VALIDER les nouveaux tarifs des bureaux de l'aile Est présentés ci-dessus,
- VALIDER la convention de mise à disposition de locaux jointe au projet de délibération,

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250916-2025-147-DE
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- **AUTORISER** La Présidente à signer les conventions de mise à disposition et l'ensemble des documents relatifs à ce dossier

La délibération a été adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 16 septembre 2025
Pour copie conforme, le 16 septembre 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET



Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel SOULEBOT

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).